

**RAPPORT N°03/2-33**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**INTERVENTIONS PONCTUELLES D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL**  
**PROGRAMME 2002 - LOT N° 2 - SOURCE/BELLEPIERRE**  
**Avenant n° 1 au marché de travaux passé avec ECLA Sarl HOLMARE**

Un marché de travaux d'un montant TTC de 63 967,10 € a été passé avec ECLA Sarl HOLMARE pour l'exécution de travaux d'amélioration et de refecton d'ouvrages d'assainissement pluvial sur deux sites des secteurs de la Source/Bellepierre.

Lors de l'exécution de ce marché de travaux, des modifications ont dû être apportées au projet en raison de la localisation exacte d'une canalisation d'eau potable ainsi que du mauvais état d'un tronçon de caniveau à couvrir.

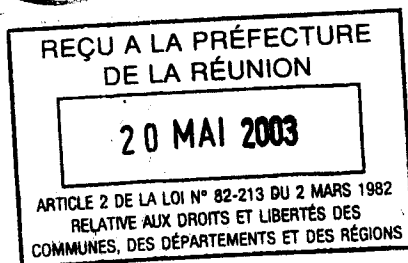
Ces modifications ont engendré un coût de travaux supplémentaires de 9 821,09 € TTC.

L'exécution de ces prestations non prévues étant avérée nécessaire à l'exécution du programme de travaux, je vous demande d'approuver le projet d'avenant n° 1 au marché passé avec ECLA Sarl HOLMARE, lequel consiste à augmenter de 9 821,09 € TTC le montant initial du marché, ce projet d'avenant a été présenté le 16 avril 2003 à la Commission d'Appel d'offres qui a émis un avis favorable à sa passation.

Ces dépenses seront imputées au budget Principal - Chap. 23 - Article 2315.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE MAIRE**  
**René-Paul VICTORIA**



**COMMUNE DE SAINT-DENIS**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DELIBERATION N° 03/2-33  
du Conseil Municipal  
en séance du mardi 6 mai 2003**

**OBJET**

**INTERVENTIONS PONCTUELLES D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL  
PROGRAMME 2002 - LOT N° 2 - SOURCE/BELLEPIERRE  
Avenant n° 1 au marché de travaux passé avec ECLA Sarl HOLMARE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT n° 03/2-33 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean-Pierre FOURTOY, Conseiller Municipal, présenté au nom des Commissions Cadre de Vie et Habitat / Finances et Administration Générale

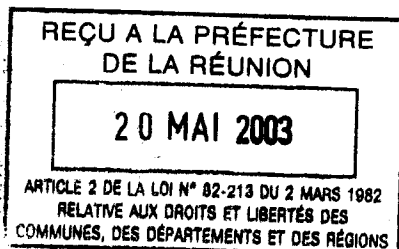
Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve l'Avenant n° 1 au marché passé avec ECLA Sarl HOLMARE pour l'exécution des interventions ponctuelles d'assainissement pluvial - Programme 2002 - Lot n° 2 - La Source/Bellepiere, portant le montant initial du coût des travaux de 63 697,10 € TTC à 72 978,19 € TTC.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Denis, le **14 MAI 2003**

**LE MAIRE  
René-Paul VICTORIA**



## INTERVENTIONS PONCTUELLES D'ASSAINISSEMENT PLUVIAL

LOT N° 2 : SOURCE / BELLEPIERRE

AVENANT N° 1 au marché de travaux  
du 7 janvier 2003

entre d'une part,

**la Commune de Saint-Denis**, maître d'ouvrage, représenté par Monsieur le Maire de la Commune de Saint-Denis,

et d'autre part,

le titulaire du marché : l'entreprise **ECLA Sari HOLMARE** représentée par M. Philippe LARICHE, gérant.

---

### ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT ET JUSTIFICATIF

Le présent document a pour objet la régularisation par Avenant des plus et moins values dans l'exécution des prestations du marché de travaux à prix unitaires.

Les travaux à réaliser concernent deux sites d'interventions (Allée des Hématites – Bellepierre et Allée de Bois Joli Cœur – La Source). Les modifications suivantes du projet initial ont dû être effectuées :

- *Intervention Allée des Hématites*

Modification de l'implantation d'une canalisation de collecte des eaux pluviales à poser, en raison du positionnement d'une canalisation d'eau potable, avec création d'un regard de visite supplémentaire.

- *Intervention Allée des Bois Joli Cœur*

L'état de dégradation d'un piedroit d'un caniveau à couvrir (renversement général amorcé) à nécessité :

- la suppression de l'ouvrage –comblement- et son remplacement sur 20 mètres linéaires par un réseau enterré (canalisation Ø 600 mm, regard de visite, grilles, bordures de trottoir et dallage) ;

.../...

- prise en compte de la localisation des écoulements superficiels des canalisations de gouttières récentes à raccorder dans les caniveaux à couvrir, par la pose d'éléments de grilles supplémentaires sur les ouvrages à couvrir.

Les prestations exécutées en plus values concernent :

- exécution de fouilles en tranchée ;
- mise en place de remblai en matériau T.V. 0/80 ;
- pose de canalisation Ø 600 mm ;
- pose de tampon sur regard ;
- pose de grilles de caniveau ;
- raccordement sur ouvrage existant ;
- pose de bordures de trottoir
- mise en œuvre de béton pour dallage

Les prestations exécutées en moins values concernent :

- la mise en œuvre de béton armé pour dalle de couverture.

## **ARTICLE 2 – ACTE D'ENGAGEMENT**

### **2-1 – Prix**

Le montant toutes taxes comprises des travaux fixé à l'article 2 « Prix » de l'acte d'engagement est porté de 63 697,10 € (soixante trois mille six cent quatre vingt dix sept euros et dix centimes) à 72 978,19 (soixante douze mille neuf cent soixante dix huit euros et dix neuf centimes).

Le montant des travaux se décompose comme suit :

* montant initial HT du marché :	58 707,00 €
* montant des plus values :	9 414,00 €
* montant des moins values :	850,00 €
	<hr/>
* montant hors taxe marché après avenant n° 1 :	67 261,00 €
* TVA 8,5 %	5 717,19 €
	<hr/>
* montant TTC marché après avenant n° 1 :	72 978,19 €

Montant des travaux TVA inclus en lettres :

**Soixante douze mille neuf cent soixante dix huit euros et dix neuf centimes.**

.../...

### ARTICLE 3 – BORDEREAU DES PRIX

Le bordereau des prix est complété par les nouveaux prix :

N° des prix	Désignation	U	Prix HT
252	<u>Tampon sur regard</u> Ce prix rémunère à l'unité les fournitures et pose d'un ensemble cadre-tampon en fonte ductile de classe 400 sur regard d'assainissement L'Unité	U	380,00 €
180	<u>Remblai TV 0/80</u> Ce prix rémunère au mètre cube la fourniture et mise en place de matériau TV 0/80 pour remblai y compris réglage et compactage Le mètre cube	m3	21,00 €

### ARTICLE 4 – DETAIL DES TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES

4-1 – Etat des plus et moins values

Réf	Désignation	U	Qté	P.U. (HT)	Sommes partielles (HT)
120	Fouilles en tranchée	m3	(+) 30	14,00 €	(+) 420,00 €
180	Remblai TV 0/80	m3	(+) 10	21,00 €	(+) 210,00 €
220	Buse DN 600 mm	ml	(+) 20	110,00 €	(+) 2 200,00 €
252	Tampon sur regard	U	(+) 4	380,00 €	(+) 520,00 €
255a	Grille de caniveau (larg.0,40 m)	U	(+) 10	160,00 €	(+) 600,00 €
270	Raccordement sur réseau existant	Ft	(+) 1	700,00 €	(+) 700,00 €
315	Bordures de trottoir	ml	(+) 11	24,00 €	(+) 264,00 €
345	Béton dosé à 350 kg/m3	m3	(+) 10	155,00 €	(+) 1550,00 €
230	Regard de visite	U	(+) 1	950,00 €	(+) 950,00 €
340	Dalle de couverture	m3	- 4	215,00 €	(-) 860,00 €
<b>Montant hors taxes :</b>					<b>(+) 8 554,00 €</b>

.../...

#### 4-2 - Récapitulatif

Le montant des travaux supplémentaires se décompose comme suit :

* montant HT des plus values :	9 414,00 €
* montant HT des moins values :	860,00 €
* montant HT des travaux supplémentaires :	<u>8 554,00 €</u>
* TVA 8,5 % :	727,09 €
* montant TTC des travaux supplémentaires :	<u>9 281,09 €</u>

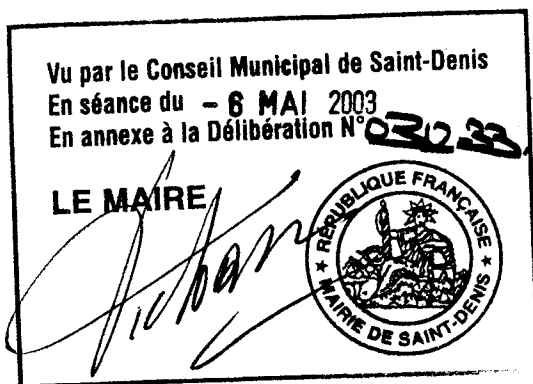
#### ARTICLE 5 - CONCLUSION

Toutes les clauses du marché initial non modifiées par le présent avenant restent applicables.

Saint-Denis, le

L'entreprise,

Le Maître d'Ouvrage,



René-Paul VICTORIA

